



Mairie de VERRIERES

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 6 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de VERRIERES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du Maire, M. VIAUD Christophe.

Étaient présents : M. VIAUD Christophe – Mme VERGNAUD Catherine - M. FROMENTEAU Michel - M. GIRAULT Pierrick - Mme METAYER Catherine - M. MOISY Patrick - Mme ROBERT Catherine - Mme REBEYRAT Bernadette - Mme THIMONIER Sylvie – Mme DECHATRE Sylvie – M. LEDEVIN Mickael - Mme BELLO Valérie

Étaient absents excusés : M. BLANCHARD Olivier - M. CARPENTIER Régis - M. DEMEESTER Guillaume

Étaient absents :

A été nommé secrétaire : Mme ROBERT Catherine

<u>Date de convocation :</u> 24/10/2024	<u>Nombre des membres :</u> - en exercice : 15 - présents : 11 - votants : 11
---	---

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02/10/2024 :

Il n'y a aucune remarque sur ce document, qui est validé.

Points à ajouter :

- Devis pour le remplacement de 12 extincteurs

Prochaine réunion du conseil municipal : le mercredi 4 décembre 2024 – 20h30

1 - Finances

Point sur la trésorerie

En trésorerie au 06/11/2024 : 1 018 681.49 €.

DM2

Suite à une demande du SGC Sud Vienne en date du 15/10/2024, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur la DM2, qui vient corriger la DM1 prise lors du Conseil Municipal du 04/09/2024.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative ci-après permettant, au sein de la section d'investissement :

- D'abonder le compte 2313 (chapitre 23) Construction d'un montant de 500 euros ;
- De grever l'opération 139 Mairie mise aux normes accessibilité – compte 2313 Construction du même montant, à savoir 500 euros.

Délibération 20241106MC01

Suite à une demande du SGC Sud Vienne en date du 15/10/2024, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur la DM2, qui vient corriger la DM1 prise lors du Conseil Municipal du 04/09/2024.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative ci-après permettant, au sein de la section d'investissement :

- D'abonder le compte 2313 (chapitre 23) Construction d'un montant de 500 euros ;
- De grever l'opération 139 Mairie mise aux normes accessibilité – compte 2313 Construction du même montant, à savoir 500 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité, valide la DM2

DM3

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative ci-après permettant de réaliser l'écriture liée aux amortissements 2024 :



SECTION FONCTIONNEMENT			
Chapitre - Article Désignation		Dépenses	
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert		
	H6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 500,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement		
	H023	Virement à la section d'investissement	-1 500,00 €
SECTION INVESTISSEMENT			
Chapitre - Article Désignation		Dépenses	
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
	H28041512	Bâtiments et installations	1 500,00 €
Chapitre 021	Virement à la section d'investissement		
	H021	Virement à la section d'investissement	-1 500,00 €

Délibération 20241106MC02

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative ci-après permettant de réaliser l'écriture liée aux amortissements 2024 :

SECTION FONCTIONNEMENT			
Chapitre - Article Désignation		Dépenses	
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert		
	H6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 500,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement		
	H023	Virement à la section d'investissement	-1 500,00 €
SECTION INVESTISSEMENT			
Chapitre - Article Désignation		Dépenses	
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
	H28041512	Bâtiments et installations	1 500,00 €
Chapitre 021	Virement à la section d'investissement		
	H021	Virement à la section d'investissement	-1 500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité, valide la DM3

Remplacement extincteurs

Suite à un contrôle réalisé par la société BOSQUET en date du 19/06/2024, il s'avère nécessaire de remplacer 12 extincteurs vétustes. Une offre commerciale a été établie par cette société pour un montant total HT de 1175 euros.

Délibération 20241106MC03

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de la société BOSQUET pour le renouvellement de 12 extincteurs vétustes pour un montant total HT de 1175.00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité, valide l'offre commerciale de la société BOSQUET.

Contrat de maintenance CITEOS

Suite à l'installation de l'éclairage LED au niveau du stade, il est nécessaire de souscrire à un nouveau contrat de maintenance. Une proposition a été établie par CITEOS pour les années 2024 à 2028, avec un cout annuel de 944 euros, et elle comprend :

- La maintenance de l'éclairage du terrain de foot
- Les projecteurs d'éclairage
- Les dispositifs de commande et de protection
- Les supports propres à l'éclairage



Délibération 20241106MC04

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de l'entreprise CITEOS pour la maintenance de l'éclairage du stade pour un montant total de 944.00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité, valide la proposition de l'entreprise CITEOS.

Devis SOREGIES pour l'enfouissement du réseau

Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux, en lien avec SRD, avec la pose de 8 mâts équipés de lanterne LED et le remplacement des lanternes existantes dans la rue de chez Brisset, l'entreprise SOREGIES va établir un devis. 50% du montant HT de ce projet, sera porté par le SEV. Par la suite, la commune paiera 1/15^{ème} de ce montant tous les ans pendant 15 ans. Cela est dû au transfert de compétence pour ce qui concerne l'éclairage public.

Ce point a été ajourné car la commune est en attente d'un nouveau chiffrage. Les travaux commenceront bien d'ici la fin du mois de novembre 2024.

2 - Ressources humaines

Point RH

M. Le Maire souhaite faire un point RH lors du conseil :

Suite au départ de M. Colin, M. Gianotti a été recruté pour renforcer l'équipe technique. Ce dernier n'a pas de mission d'encadrement, contrairement à M. Colin. M. Gianotti a eu 2 CDD et un troisième lui sera proposé afin de couvrir la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Mmes Dechatre et Chauvin ont reçu Mme Venien afin de faire un point car son actuel CDD touche à son terme, également, le 31/12/2024. Un échange a pu se réaliser sur l'année compliquée qu'elle avait vécue suite à l'accueil d'un enfant à difficulté. Un point sur les horaires a également été réalisé. Pour ce qui est de la garderie du soir, une autre organisation a été mise en place et cela permet de ne pas avoir besoin de renfort. Mme Venien remplace Mme Deturck qui est en disponibilité pour convenance personnelle jusqu'au 31/12/2025.

M. Le Maire évoque qu'un entretien avec Mmes Piault et Chauvin s'est tenu afin de faire un point suite à sa reprise.

Renfort garderie

Suite au dernier Conseil Municipal, M. Le Maire revient vers les élus pour aborder le coût financier d'un renfort de garderie à hauteur de 3 heures par semaine (1h les lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 17h30).

Ce point est ajourné du fait du retour des agents (cf. plus haut).

3 - Travaux

Compteurs d'eau

M. Le Maire souhaite informer le conseil qu'un travail sur les compteurs d'eau a été initié. Cela permettra de se préserver d'une éventuelle fuite d'eau et de contrôler si tous les compteurs sont bien utilisés.

Point sur le projet « école »

Suite à la réunion qui a eu lieu le 09/10/2024, M. Le Maire souhaite faire un retour au conseil.

Le 09/10/2024 s'est tenue une réunion avec l'équipe de maîtrise d'œuvre afin de finaliser le dossier pro nécessaire à la publication du marché. Il a notamment été question de la ventilation et du traitement de l'air dans les salles de classes. Il en a été conclu que le matériel ne pouvait pas être mis à l'extérieur. Un rétro planning a été établi en vue de la publication du marché. A ce jour, nous sommes toujours en attente d'éléments techniques pour pouvoir lancer la consultation. De notre côté, les documents sont prêts, nous laisserons 1 mois aux entreprises pour répondre. La maîtrise d'œuvre a besoin de 15 jours pour analyser les offres et ensuite une négociation pourra être possible. L'attribution du marché devrait donc intervenir début 2025. Suite au travail de phasage qui a été réalisé, les travaux devraient durer 1 an. Un échange est prévu avec l'école afin de finaliser tout ce qui relève de l'esthétisme et du phasage.

Concernant l'aspect financier, le projet a un coût de 1 170 822 €. Nous aurons 736 082 € de subventions versées et jusqu'à 400 000 € d'avance remboursable (prêt à taux 0) via le Syndicat Energies Vienne.

Il est, par ailleurs, demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la validation d'une demande de fond d'aide aux communes de la part de la CCVG d'un montant de 20 000 €.

M. Girault réaffirme l'intérêt de ce projet mais note que les coûts sont importants. M. Le Maire explique qu'il s'agit de coûts prévisionnels prudents en termes d'estimation. Le coût final ne sera connu qu'à la fin de la consultation.



Mairie de VERRIERES

Mme Bello explique qu'il faut entendre les inquiétudes/questionnements de la population et demande si nous avons de la visibilité sur les effectifs des élèves pour les années à venir.

M. Le Maire explique que les chiffres produits par le DASEN mettent en avant un maintien des effectifs, à savoir 115 élèves environ sur 3 ans. Par ailleurs, ce projet est rendu nécessaire afin qu'il ne nous soit pas imposé de scolariser les enfants de Verrières dans une autre collectivité à l'avenir. C'est stratégique.

M. Le Maire ajoute, qu'hier, il était à une réunion sur le thème de la santé à Châtellerault et que les modèles sont en train d'évoluer : les professionnels de santé ne souhaitent plus travailler de manière isolée. Il faut faire la différence, aller dans le bon sens et voir grand. De plus, nos investissements nous permettent, à terme, de réaliser des économies en fonctionnement. Enfin, tous ces projets sont menés sans que les taxes ne soient augmentées au sein de la commune.

Délibération 20241106MC05

Monsieur le Maire suite à la présentation faite par M. Le Maire demande au Conseil Municipal de valider la demande de fond d'aide aux communes auprès de la CCVG pour un montant de 20 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité, autorise M. Le Maire déposer la demande de fonds d'aide aux communes auprès de la CCVG et à signer tout document s'y rapportant.

Point sur le projet Sausseau

M. Le Maire souhaite faire un point étape d'information au conseil.

Suite à la sollicitation de Mme Lemaître, la sécurisation du site a été réalisée. Une estimation de projet a été produite par cette dernière pour un montant de 349 000 €, ce qui comprend la démolition, la consolidation et la reconstruction de la structure.

Dans ce dossier, aussi, des subventions vont être demandées. M. Le Maire indique, qu'à ce titre, il a déjà évoqué l'urgence du projet au sous-préfet et ce dernier doit se renseigner sur la possibilité de solliciter un fond friches. D'autres dossiers de subventions pourront également être montés pour demander des aides type DETR ou FSIL.

M. Le Maire propose de confier à IPA VRD une mission afin d'avoir une esquisse pour relier le pôle médical et le centre bourg.

Mme Bello demande qui suit le niveau de dégradation du bâtiment. En effet, au vu du nombre d'ouvertures en façade cela pourrait s'effondrer en 1^{er} et on ne voit pas comment le bâtiment travaille.

M. Le Maire répond que nous avons réalisé tout ce qui avait été préconisé par le bureau d'étude structure et que le sous-préfet a été alerté sur l'urgence de la situation.

Bornage du terrain de M. CAMPOS, rue de chez BRISSET

Suite à la réunion piquetage qui s'est déroulée le 07/10/2024 et au projet d'enfouissement réalisé par SRD en phase C (réseau électrique et éclairage public), M. Le Maire souhaite présenter au Conseil Municipal ce qui a été envisagé, à savoir :

- Faire poser 2 bornes aux extrémités de la parcelle afin de dessiner une ligne droite
- Financer l'intervention du géomètre experts : estimation réalisée à 1152.26 € HT par ABSCISSE Géo-Conseil
- Le propriétaire cède, à titre gracieux, à la commune la partie du terrain qui se situe entre la voirie et cette nouvelle ligne

Délibération 20241106MC06

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal l'estimation du coût financier établi par ABSCISSE Géo-Conseil pour un montant total HT de 1152.26 euros. L'engagement de la commune en la prise en charge de cette dépense de bornage de terrain, permettra à cette dernière d'être propriétaire, gracieusement, de la parcelle se situant entre la voirie et cette nouvelle délimitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité, de valider la prise en charge de la dépense par la commune afin d'obtenir, à titre gracieux, la propriété de la nouvelle bande se situant entre la voirie et la nouvelle délimitation.

4 – Vie quotidienne

Maintenance des défibrillateurs

M. Le Maire explique que précédemment la maintenance des défibrillateurs était gérée par la communauté de communes de Lussac mais cela ne se fait plus. M. Le Maire présente au conseil le devis établi par HANDI PHARM pour la maintenance des 3 défibrillateurs situés sur la commune et pour 3 ans pour un montant total HT de 855 euros.



Mairie de VERRIERES

Délibération 20241106MC07

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le devis N° 86847213 de l'entreprise HANDI PHARM POITOU pour la maintenance des 3 défibrillateurs (mairie + stade + EHPAD), pour une durée de 3 ans et pour un montant total HT de 855 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité, valide la proposition de l'entreprise HANDI PHARM POITOU.

Les 20 ans de la médiathèque

Mme Berthault prépare actuellement des événements pour célébrer en 2025 les 20 ans de la médiathèque et demande au Conseil Municipal s'il a des recommandations.

Mme Robert explique les événements auront lieu en septembre 2025. Il est prévu la venue d'une artiste pour un vernissage, une exposition et un atelier dessin. Le coût sera pris en charge par la BDV à hauteur de 50%.

M. Le Maire demande à ce que des devis soient établis afin de prévoir, le cas échéant, une rallonge au niveau du budget animation pour 2025.

Mme Robert demande à ce qu'un rafraîchissement soit opéré dans la médiathèque au niveau des peintures. Enfin, une commission est prévue le 20/11/2024.

Commission décorations de Noël

M. Le Maire en profite pour demander à M. Moisy la date de la prochaine commission dédiée et ce qui est prévu.

M. Moisy évoque la possibilité de mettre un sapin naturel aux abords de l'Eglise.

Mme Bello demande où se trouve la boîte aux lettres qui s'illumine.

M. Moisy lui répond qu'une restauration de cette boîte devra être effectuée avant réutilisation.

Action mécénat menée par la SOREGIES pour les illuminations de Noël

M. Le Maire a été destinataire d'un courrier de la SOREGIES lui indiquant que, suite à la demande de pose et dépose des illuminations de Noël sur la commune, cette dernière, en tant que mécène, apportera son soutien matériel. Ainsi, la SOREGIES pourra bénéficier d'une déduction fiscale à hauteur de 60% des moyens humains et matériels mis à disposition. Si cette action est validée par le Conseil Municipal, il y a 2 documents à compléter et valider :

- La convention de mécénat
- Le Cerfa N°11580*04

Délibération 20241106MC08

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de l'entreprise SOREGIES pour la pose et la dépose des illuminations de Noël et leur demande de valider :

- La convention de mécénat
- Le Cerfa N°11580*04

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité, décide de valider la signature de la convention ainsi que du Cerfa dédié.

Point école

Point d'information suite à la visite du DASEN (le 10/10/2024) et au conseil (le 04/11/2024).

M. Fromenteau explique que la porte du périscolaire qui était délabrée a été réparée (les gonds étaient dévissés). L'entreprise OCIH viendra vérifier ce que l'équipe technique a réalisé. Il déplore que le robinet du lave mains soit cassé. Enfin, Antoine lui a signalé un bruit d'eau e lors de l'intervention du plombier, ce dernier a décelé une fuite au niveau du groupe de sécurité du chauffe-eau. Ce souci va être réglé.

Mme Dechatre explique qu'elle fera un retour sur le conseil lors du tour de table.

M. Le Maire expose la demande de la directrice pour l'achat d'un outil de communication numérique One Pocket à hauteur de 500 € pour 3 ans. Cela est à l'étude. Ce nouvel outil étant en accord avec la RGPD, il viendrait remplacer Klassly.

Point communication

M. Le Maire souhaite échanger avec le Conseil Municipal afin de définir et harmoniser les informations qui doivent, ou non, être partagées via le Facebook de la Mairie.

Actuellement, nous partageons les informations suivantes :

- Les manifestations et résultats sportifs des associations présentes sur le territoire : foot, tennis et tennis de table
- Les emplacements de Just Pizza de la semaine



Mairie de VERRIERES

- Les fermetures et événements exceptionnels de la boulangerie
- Les inaugurations de la pharmacie, sans les offres commerciales
- Les ateliers ponctuels de l'esthéticienne
- Les fermetures de la COOP

Quid du partage des informations concernant celles qui émanent de la CCVG, Préfecture, CD86, ADECL, SIMER, Eaux de Vienne, Mission Locale, Radio Agora et communes aux alentours ?

M. Le Maire souhaite que soit mis en place un groupe de travail avec la commission « communication » afin d'établir un cadre clair et précis de ce qui doit ou ne doit pas être relayé via le Facebook de la Mairie.

Ce groupe de travail sera constitué des membres de la commission (M. Carpentier, Mme Robert, M. Demeester, M. Ledevin et Mme Metayer), de Mme Bello (afin de faire remonter les questionnements/remarques des commerçants et artisans) et de Katy (qui a en charge les missions communications au sein de la Mairie).

Permanence « aller vers en milieu rural »

M. Le Maire a été interpellé par M. HARENT de la MDS de Montmorillon pour savoir s'il était possible de mettre en place sur la commune, de façon expérimentale, des permanences afin que les administrés puissent venir facilement à leur rencontre.

M. Le Maire y a apporté une réponse favorable et les permanences se dérouleront tous les vendredis matin de 9h à 12h00 en salle de permanence (en dehors des vacances scolaires) à compter du 15/11/2024.

Entretien des espaces verts des voies communautaires

M. Le Maire informe le conseil qu'à compter de 2025 ces travaux seront repris en régie par les agents techniques de la commune. Cela sera compensé par le versement d'une recette de la part de la CCVG à hauteur de 7 à 8000 euros.

5 – Questions diverses

Remerciements de Mme BAUGE

M. Le Maire a été destinataire d'un courrier de remerciements de Mme BAUGE qui est satisfaite de l'entretien du cimetière, de la pose de l'écriteau qui indique que la porte doit être fermée ainsi que de l'accueil qui lui a été réservé par les agents administratifs.

Octobre Rose 2024

M. Le Maire tient à remercier les bénévoles, les associations ainsi que les professionnels de santé qui se sont mobilisés pour cette journée. C'est une belle réussite collective qui a permis de reverser à la Ligue 2723.09 €.

Inauguration nouvel espace à la pharmacie

Le 7 octobre, la pharmacie de Verrières inaugurerait un espace dédié au matériel médical façon showroom. Cela est important dans les secteurs ruraux car les habitants ont des besoins.

Participation citoyenne

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le 22/10/2024, une réunion a eu lieu et que des flyers sont à disposition au sein de la Mairie. Il y aura 1 à 2 réunions par an avec les volontaires.

Le 24/10/2024 M. Le Maire a validé un devis pour 6 panneaux signalétiques et pour un montant total TTC de 860.40 euros.

Enfin, le 24/10/2024, a eu lieu une journée de sensibilisation aux anarques à destination des personnes isolées et menée par un service de la gendarmerie.

Mme Vergnaud explique qu'il y a eu du monde et que cela a été apprécié.

Cérémonie du 11 novembre

M. Le Maire demande à ce qu'un élu se porte volontaire pour l'aider cette journée et M. Girault se désigne.

Répartition du fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux de 2023

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été destinataire du CD86 l'informant que le montant serait en baisse de 23.73%, soit un versement de 21 482.14 euros pour 2024.

Subvention accordée par le CD86

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention de 420 euros a été accordée à la commune pour la diffusion du spectacle Masha et le dernier hiver.

Tournoi intergénérationnel sur Switch

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal du CR de réunion pour l'organisation de cet événement. Ce tournoi est prévu pour Pâques 2025 et est organisé par la bibliothèque départementale. Cela sera abordé plus en détail au prochain Conseil.



Mairie de VERRIERES

Demande d'un soutien financier pour les 80 ans de la Couarde

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a obtenu le label « mission libération » dans le cadre de l'organisation de cet évènement. Un dossier a été constitué pour demander un soutien financier.

6 - Tour de table

Mme Vergnaud

Pour le repas des 70 ans et plus : 101 repas assis sont prévus et 61 paniers commandés.

Mme Dechatre

Retour sur le conseil de l'école : il y a 115 élèves, le thème cette année sera le voyage avec notamment le départ du Vendée Globe le 10/11/2024, en 2025 il est souhaité emmener les élèves visiter le Puy du Fou, la piscine est prévue les vendredis après-midi, la MJC21 accède dorénavant à la salle polyvalente, en plus du pôle périscolaire et de la salle Jean Alain Lochon. Enfin, la mise en peinture des bancs par les jeunes de la MJC21 a été appréciée par la directrice de l'école. Mme Dechatre demande à M. Le Maire où en est la venue d'un opticien. M. Le maire répond que cela est en attente, notamment parce que le professionnel pressenti n'a plus de collaborateur.

M. Le Maire

Les vœux se dérouleront le samedi 04/01/2025 à 17h30.

Fin de séance

A VERRIERES, le 06/11/2024

Le Maire, Christophe VIAUD

La secrétaire de séance, Catherine ROBERT

